

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 25 AVRIL 2014

Après avoir complété la liste de présence, le Président indique que le secrétaire de séance est Charles DECONFIN.

I. INTERVENTION

En introduction du conseil, le Président fait état des conditions dans lesquelles la séance se tient. La salle 4 des Griottons à Cluny s'avère très exigüe pour permettre l'accueil de l'ensemble des conseillers titulaires et suppléants mais les conditions proposées par la commune de Cluny pour la grande salle des Griottons n'ont pas pu être retenues. Le Maire de Cluny précise que la grande salle des Griottons a été mise à disposition gracieusement lors du conseil d'installation du 15 avril 2014, mais à titre onéreux pour la présente séance.

Il est proposé que pour les prochains conseils communautaires les communes qui disposent de salles suffisamment grandes se mobilisent pour les mettre à disposition gracieusement.

Il est demandé à ce que les suppléants puissent être pleinement associés aux conseils, ce qui implique de prévoir leur installation dans le tour de table et la diffusion des supports.

II. DELIBERATIONS

A – FINANCES

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL – Rapporteur : JL FONTERAY

Considérant le vote du Compte Administratif 2013 des Communautés de Communes du Clunisois et de la Guiche, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de clôture comme suit :

Déficit de fonctionnement 2013	
	262 065.26 €
Report excédent fonctionnement 2012	
	391 134.78 €
Excédent de fonctionnement cumulé reporté	
	129 069. 52 €
Déficit d'investissement 2013	
	25 210.19 €
Affectation en investissement (1068)	
	25 210.19 €
Report en fonctionnement (002)	
	103 859.33 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à 48 voix POUR et 14 ABSTENTIONS, décide
- DE SE PRONONCER favorablement sur cette affectation

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2014 – FONCTIONNEMENT – Rapporteur : JL FONTERAY

Le Budget de fonctionnement fait l'objet d'une présentation analytique des différents domaines d'activités de la Communauté de Communes, selon support papier adressé aux conseillers au préalable.

Il est fait état de la difficulté d'établissement du budget dans le contexte de la fusion avec des incertitudes qui demeurent dans certains domaines ; il appartiendra à chaque vice-président dans son domaine d'intervention de proposer les ajustements nécessaires.

En l'état actuel, les marges de manœuvre sont étroites avec notamment la perspective de baisse des dotations à l'avenir; un travail de projection pluriannuelle devra être engagé.

Concernant la contribution au SDIS, sur demande des services de l'Etat, un retour aux communes est prévu à compter de 2015. La Communauté de Communes ne disposant pas d'un service en régie dans ce domaine, la compétence actuelle de participation au SDI devra faire l'objet d'une modification avant la fin de l'année.

Après interventions de Madame CHEVRIER, Messieurs BONIAU, DELPEUCH, GALLAND, GELIN certains compléments sont apportés :

- L'absence de journée complémentaire sur l'exercice 2013 des deux anciennes Communautés de Communes amène un décalage sur l'exercice 2014 de certaines dépenses et recettes. C'est le cas pour le remboursement du CCAS dont les derniers mois de 2013 n'ont été facturés qu'en janvier 2014, pour les subventions au titre de Natura 2000 qui ne seront perçues qu'en 2014 au titre de l'exercice 2014.
- En 2013, la CC Clunisois avait confié par voie de convention la gestion des locaux et du personnel des activités de la halte-garderie et du service emploi-insertion. A compter de 2014, le personnel a été transféré à la nouvelle Communauté de Communes, ce qui implique au niveau budgétaire une baisse des charges de gestion courante (intitulé « remboursement CCAS ») et une augmentation des charges de personnel (transfert de les personnels au 1^{er} janvier 2014) pour des dépenses qui sont identiques..
- Pour l'école de musique et de danse, il est précisé que le principe de la tarification prévoit le paiement au coût réel pour les adultes et que les efforts budgétaires de la CC se portent sur la tarification auprès des enfants et des familles à revenus modestes. L'essentiel des dépenses de fonctionnement concerne la masse salariale avec 15 enseignants à temps partiel et une équipe administrative (directeur et secrétaire).
- Le budget Education formation concerne essentiellement les transports scolaires ; il est en hausse en raison de l'extension du territoire et de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur l'ensemble des écoles pour la totalité de l'année 2014.

Le conseil de Communauté, l'exposé du Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, 43 POUR, 14 CONTRE et 5 ABSTENTIONS

Adopte le Budget Primitif et Principal 2014 sur la partie du fonctionnement de la Communauté de Communes du Clunisois, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 198 174,00 €
	Recettes	7 198 174,00 €

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2014 – INVESTISSEMENT – Rapporteur : JL FONTERAY

Le Budget de fonctionnement fait l'objet d'une présentation analytique des différents domaines d'activités de la Communauté de Communes, selon support papier adressé aux conseillers au préalable et modificatif remis en séance.

Les investissements majeurs ont été lancés sur une période récente (Maison services, Maison Enfance jeunesse).

Après interventions de Madame CHEVRIER, messieurs BONIAU, DELPEUCH, les compléments suivants sont apportés :

- Les restes à réaliser concernent des dépenses engagées en 2013 qui seront concrétisées sur l'exercice 2014.
- Dans le domaine touristique, la Communauté de Communes apporte une participation au fonctionnement de l'EPIC ; ce dernier dispose d'un budget propre qu'il gère de manière autonome. Les questions de stationnement sont du ressort de compétences communales. Les amortissements mentionnés au budget de la CC concernent des investissements de signalétique réalisés depuis plusieurs années.
- Le projet de multi-accueil est destiné à diversifier l'offre de garde en apportant 6 places de crèche en complément des 14 places actuelles de garderie. Ce sont des offres complémentaires qui correspondent à une forte attente des familles. Le projet prévoit aussi une amélioration de l'amplitude horaire et sera associé à un espace dédié au Relais Assistantes Maternelles qui ne dispose pas de locaux en propre actuellement.

Le conseil de Communauté, l'exposé du Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, 42 POUR, 14 CONTRE et 6 ABSTENTIONS

Adopte le Budget Primitif et Principal 2014 sur la partie de l'investissement de la Communauté de Communes du Clunisois, qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	2 848 034,00 €
	Recettes	3 100 800,00 €

FINANCES – SUBVENTIONS 2014 - ASSOCIATIONS – Rapporteur : JL FONTERAY

Monsieur le Président informe les conseillers de la Communauté que dans le cadre du budget primitif 2014, il est prévu à l'article 657358 et à l'article 6574 une somme pour les subventions attribuées aux associations ou organismes publics, répartie selon la proposition ci-dessous.

Après interventions de messieurs BARDIN, DELPEUCH, DEHOUCK, GOBIN, les éléments suivants sont apportés :

- *Les subventions proposées font l'objet de demandes annuelles et se doivent d'être en lien avec nos compétences, ce qui exclut un certain nombre de demandes.*
- *Certaines subventions sont en augmentation en raison de l'extension du périmètre de la CC ; il est dommage que certaines concernant des manifestations sur notre territoire ne soient pas également abondées. Certaines ont pu être augmentées par le passé en raison du caractère exceptionnel de la demande, il s'agit donc d'un retour au financement habituel en 2014.*
- *Il n'est pas prévu de subventions aux associations caritatives telles que la croix Rouge ou les restos du Cœur, qui ne relèvent pas des compétences de la Communauté. Il conviendra de reprendre les statuts et que les commissions établissent des propositions dans ce sens, en adéquation avec les compétences. Il conviendra dans ce domaine de mesurer l'impact que peut avoir une prise de compétence dans le domaine (perte de la compétence au niveau des communes)*
- *Le festival Pépète Lumière qui a lieu habituellement en dehors du territoire de la CC, se tiendra notamment à Cluny et Mazille en 2014.*
- *L'examen des subventions proposées sera établi en amont du vote du budget à l'avenir (travail préparatoire BP, commissions et vote)*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, 43 POUR, 14 CONTRE et 5 ABSTENTIONS,

- SE PRONONCE pour les versements de subventions suivants le tableau ci-dessous :

657358	Office de tourisme du Clunisois	233 000 €	Tourisme Culture
6574	ALECC	1 300 €	Administration
	CAUE	1 200 €	Aménagement
	ADIL	2 260 €	Logement
	FSL - CONSEIL GENERAL	4 440 €	Logement
	Terroirs de Saône et Loire	6 000 €	Scolaire
	FRGS Enfentillage	4 000 €	Enfance Jeunesse
	Loisirs en campagne	4 400 €	Enfance Jeunesse
	Amicale intercommunale Charly	6 000 €	Enfance Jeunesse
	La Marelle	22 000 €	Enfance Jeunesse
	Eclaireurs de France	1 000 €	Enfance Jeunesse
	Théâtre le Petit Chêne	1 400 €	Enfance Jeunesse
	PLIE - point mobilité	3 500 €	Social
	PLIE	13 197 €	Social
	Mission Locale	13 951 €	Social
	ETAP	2 500 €	Social
	Ressourcerie - assoc Le Pont	6 000 €	Social
	Assoc Gérontologique - CLIC	36 178 €	Social
	Jazz Campus	8 000 €	Ecole de Musique et de Danse
	Grandes Heures de Cluny	6 000 €	Ecole de Musique et de Danse
	D'aujourd'hui à Demain	2 500 €	Ecole de Musique et de Danse
	Pépète Lumière	3 000 €	Ecole de Musique et de Danse
	FRGS Barouf	10 500 €	Tourisme Culture
	Office de tourisme du Clunisois Evenementiel	36 925 €	Tourisme Culture
	Souvenir Français	300 €	Sécurité
	Jeunes Sapeurs Pompiers	3 500 €	Sécurité
62878	Centres Premières Interventions	4 800 €	Sécurité

FINANCES – TAUX COMMUNAUTAIRES 2014 – Rapporteur : JL DELPEUCH

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que pour équilibrer le Budget Primitif 2014, le produit des contributions directes doit s'élever à 2 388 967 € (TH, TFB, TFNB) et 598 624 € (CFE).

Il est proposé :

- de conserver les taux des taxes ménages au niveau établi par les services fiscaux,
- de porter le taux de la CFE à 23.32 % en utilisant la majoration spéciale du taux de CFE.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, 34 POUR, 18 CONTRE et 10 ABSTENTIONS

Approuve l'application des taux de la façon suivante :

Taxe d'habitation	11.86 %
Taxe Foncier Bâti	3.57 %
Taxe Foncier non bâti	11.85 %
CFE	23.32 %

FINANCES – TAUX ORDURES MENAGERES – Rapporteur : JL DELPEUCH

Le territoire de la CC est assujéti à la TEOM à l'exception des 5 communes issues de la CC Grosne Guye pour lesquelles une dérogation à été obtenue afin de maintenir le régime de la redevance incitative.

Après intervention de monsieur ROUX, concernant la situation de la commune de Chiddes, il est demandé à ce qu'une solution de lissage (sur 2 ans) de la forte hausse de l'imposition des ménages sur les ordures ménagères soit trouvée. En effet, le passage de la redevance à la taxe va provoquer une forte augmentation auprès des ménages dont certains se trouvent en situation précaire. Des contacts seront pris avec les services de l'Etat pour étudier les solutions possibles.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Dit que la recette de la taxe ordures ménagères attendue pour l'année 2014 est de 1 200 416 €.

Dit que la base prévisionnelle pour la taxe ordures ménagères de la communauté de communes du clunisois est de 10 173 014 €.

Accepte l'application du taux de TEOM de 11.80 %.

FINANCES – REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2014 – Rapporteur : JL DELPEUCH

Monsieur le Président informe les conseillers de la Communauté qu'une redevance ordures ménagères est appliquée pour les établissements spéciaux (Hôpitaux, Maison de Retraite, Ecole, Lycée, Collège....).

Cette redevance est calculée au prorata des nombres de repas pris dans ces établissements et fluctue chaque année suivant le budget du syndicat des ordures ménagères.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à appliquer cette règle de calcul et d'établir les titres de recettes correspondants, suivant le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	TARIFS 2014
CLUNY	
- Hôpital	10 500 €
- Lycée	5 775 €
- ENSAM	5 775 €
- Collège	3 150 €
MAZILLE	
- Maison de Retraite	3 150 €
- Maison Familiale Rurale	2 100 €
SALORNAY SUR GUYE	
- Maison de retraite	3 150 €
TOTAL	33 600 €

B – REPRESENTATIONS

Désignation des délégués au SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE – Rapporteur : JL DELPEUCH

Il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants auprès du Conseil d'Administration du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, à savoir 2 délégués titulaires et un suppléant par commune.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les délégués au SIRTOM de la Vallée de la Grosne de la manière suivante :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bergesserin	MIJON Marlène BERGERY Thierry	BAUDIN Philippe
Berzé le Châtel	BAUDRON Jeannine AUGOYARD Daniel	DELSALLE Joëlle
Blanot	VERGNAUD Daniel MARMELAT David	GEORGET Xavier
Bray	PICHARD Sébastien DEHOUCQ Dominique	POCHERON Sébastien
Buffières	DAMMAN Christiane MATHONNIERE Henri	PROST Jean-Claude
Château	NUGUES Pierre SOMMEREUX Isabelle	PUTHOD Marion
Chérizet	LAGROST Armand DESBRIERES Dominique	DU CHE Isabelle
Chevagny sur Guye	MARBACH Marie-Odile GAUTHIER Jacqueline	DESSOLIN Marie-France
Chiddes	BIGAUD Benoît PETIT Sophie	RENAUD Michel
Chissey les Mâcon	GARRET Damien MAZZIER Hervé	FILIFE Yohan
Cluny	ROULON Bernard GAUDINET Maurice	COMBROUZE Bruno
Cortambert	JARRY Claire CHASSY Pascale	BLAUDEZ Chantal
Curtil sous Buffières	DUTRION Daniel PERROUSSET Robert	BERRY Marie-Christine
Donzy le National	ENGEL Laurent MAISON Dominique	DELHOMME Denise
Donzy le Pertuis	DUBOST Marie SANGOY Laurent	SANGOY Gilles
Flagy	PINTO Maria LAURENT Jean-Paul	NOLY Franck
Jalogny	TAUPENOT Patrick AUBLANC Bernadette	BRULER Jean-Pierre
La Guiche	SIMONNOT Pierre DECERLE Anthony	DA SILVA Alain
Lournand	ROBIN David GIRAUD Corinne	FARGIER Jocelyne
Massilly	BONNETAIN Catherine BADEY Patrick	BEAU Michel
Massy	LETIENNE Christine PERRIN Jean-Christophe	GARITAINE Anne
Mazille	MICHELET Laure WOOG Laurent	CHEVALIER Jean-Marc
Passy	CARLOT Patrick LUZY Joëlle	RESKIEWICZ Christine
Pressy sous Dondin	GARITAINE Jean-Denis BUSSELIER LAUTISSIER Patricia	LEVEQUE Jean-François
Sailly	THUEL Jean-Louis VINCENT Jean-Paul	DWYER Kathryn

St André le Désert	DUSSABLY Françoise EMORINE Germaine	SAINTE-MARIE Laurent
St Marcelin de Cray	THIEBAUD Michel LEBAUT Gérard	TETARD Cédric
St Martinde Salencey	DURAND Marion GERARD Marie-Thérèse	GERARD Gilbert
St Vincent des Prés	BERNARD Joël MARSOVIQUE Serge	PORNET Jean-Louis
Ste Cécile	JANIAUD Dominique BILLIONNET Anne- Claire	SAN ROMAN Sylvie
Salornay sur Guye	BURTEAU Gilles THEVENOUD Guy	BAILLY Monique
Sigy le Châtel	GAUTHEY Odette Gautier de Bellefond Monique	TETE Charles
Sivignon	PELLETIER Robert LONGIN Etienne	AUMEUNIER Claudette
Taizé	BOUILLIN Georges TROCHARD Alain	BELLOY François
Vineuse (La)	GUEUGNON Didier PRELEWICZ Dominique	BLANCHARD Philippe
Vitry les Cluny	BERTIN Catherine DORIN BLANCHARD Eric	EMORINE Paulette

Désignation Commissions internes Communauté de Communes du Clunisois – Rapporteur : JL DELPEUCH

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 avril, le nombre des commissions a été défini au nombre de 13. La commission finances a été validée en cette séance.

Il convient de valider les autres commissions et de compléter celle des finances.

Il est proposé que les conseillers municipaux puissent participer aux différentes commissions (propositions à faire d'ici le prochain conseil par les communes).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner la composition des commissions de la manière suivante :

Rajouter à la Commission Finances M. Philippe BORDET (Ste Cécile)

M François BELLOY (Taizé)

P EMORINE	F BONNETAIN	MO MARBACH
Economie, Emploi	Agriculture, Environnement, Forêt	Affaires sociales, seniors
Alain DE JAVEL	Daniel GELIN	Catherine BONNETAIN
Paul GALLAND	Catherine BONNETAIN	Edith JANIN
Michel CONRY	Edith JANIN	Dominique SABATHIER
Philippe ROUX	Jean-Denis GARITAINE	Colette GELIN
Jean-Claude PROST	Jérémy DECERLE	Josette DESCHANEL
Jean-François LAURENT	Joël BERNARD	Christiane DAMMANT
Claire MATRAT	Jean-Pierre DESGEORGES	Denise DELHOMME
Patrick RAFFIN	Pierre NUGUES	Monique Gautier de B.
Claude TAIEB	Paul LEBLANC	Liliane POMMIER
Patrick TAUPENOT	Michel COTTIN	Mathilde RAVAUX
Elisabeth LEMONON	Henri BONIAU	Colette ROLLAND
Bernard DURUPT	Jean-Claude PROST	Elisabeth LEMONON
Jean-Luc FONTERAY	Joëlle DELSALLE	Joëlle LUZY
	Agnès LAURIOT	Bernard DURUPT
	Claude TAIEB	
	Frédérique MARBACH	

	Laurent SANGOY	
	Sylvain CHOPIN	
	Gilles BURTEAU	
	Michel THIEBAUD	

JP MAURICE	E LEMONON	JL THUEL
Tourisme et Evenementiel	Petite Enfance	Aménagement espace, Habitat - TEPOS
Alain DE JAVEL	Catherine BONNETAIN	Daniel GELIN
Edith JANIN	Edith JANIN	Edith JANIN
Dominique SABATHIER	Bruno COMBROUZE	Véronique LAUDET
Colette GELIN	Denise DELHOMME	Dominique SABATHIER
Antoinette MARTIN	Agnès LAURIOT	Isabelle COLUNI
Sylvie CHEVRIER	Colette ROLLAND	Philippe ROUX
Joëlle DELSALLE	Marion DURAND	Robert PELLETIER
Monique Gautier de B.		Christiane DAMMANT
Claire MATRAT		Danièle MYARD
Patrick RAFFIN		François BONNETAIN
Frédérique MARBACH		Maurice GAUDINET
Claude GRILLET		Claire MATRAT
Josette DESCHANEL		Bernard ROULON
Henri BONIAU		Jean-François FARENC
Patrick SIMON		Dominique DEHOUCK
Françoise CARETTE		Laurent ENGEL
Marie-Christine BERRY		Bernard DURUPT
Jean-François FARENC		

M DURAND	M FURNO	JF FARENC
Enfance Jeunesse, Péri-éducatif	Transports, Piscine	Musique et danse, services à la population - RSP
Paul GALLAND	Paul GALLAND	Edith JANIN
Marie-France DESSOLIN	Paul LEBLANC	Sylvie CLEMENT
Olivier JANIN	Robert PELLETIER	Sylvie CHEVRIER
Colette GELIN	Denise DELHOMME	Patrick RAFFIN
Josette DESCHANEL	Paulette EMORINE	Mathilde RAVAUX
Christiane DAMMANT	Jean-François LAURENT	Claude GRILLET
Denise DELHOMME	Mathilde RAVAUX	Jean-Louis THUEL
Agnès LAURIOT	Patrick RAFFIN	Jean-Pierre MAURICE
Colette ROLLAND	Marie-Christine BERRY	Christiane DAMMANT
Bruno COMBROUZE	Michel THIEBAUD	Patrick SIMON
Elisabeth LEMONON	Jean MONAVON	
Catherine BERTRAND	François BELLOY	

C GRILLET	C DECONFIN	G BOUILLIN
Affaires générales, Communication	Intercommunalité, Evolution des compétences	Ordures ménagères, Pays
Paul GALLAND	Paul GALLAND	Paul GALLAND
Olivier JANIN	Véronique LAUDET	Daniel AUGOYARD
François BONNETAIN	Philippe ROUX	Bruno COMBROUZE
Jean-François LAURENT	Jean-Claude PROST	Maurice GAUDINET
Agnès LAURIOT	Danièle MYARD	Bernard ROULON
Mathilde RAVAUX	Henri BONIAU	Charles TETE
Jérémy DECERLE	Bruno COMBROUZE	Dominique DEHOUCK
Jean-Paul VINCENT	Paulette EMORINE	Michel THIEBAUD
Patrick TAUPENOT	Bernard ROULON	Frédérique MARBACH
Marie-Christine BERRY	Charles TETE	Jean-Luc TORCY
François CARETTE	Daniel GELIN	
	Jean-Paul VINCENT	
	François BELLOY	
	Jean-Marc CHEVALIER	

Délégations pouvoirs vice-présidents – Modification délib n°077-2014 du 15/04 – Rapporteur : JL DELPEUCH

Par délibération n°075-2014 et n°077-2014 du Conseil Communautaire du 15 avril, le bureau a été désigné avec 13 vice présidents et délégations données aux vice présidents.

Il est proposé de modifier les délégations comme suit :

- 6ème Vice Président Enfance Jeunesse, Périéducatif
- 8ème Vice Président Petite Enfance

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier les délégations comme suit :

- 1er Vice Président Finances
- 2ème Vice Président Economie, Emploi
- 3ème Vice Président Agriculture, Environnement, Forêt, circuits courts
- 4ème Vice Président Affaires sociales, Séniors
- 5ème Vice Président Tourisme et Evènementiel
- 6ème Vice Président Enfance Jeunesse, Périéducatif
- 7ème Vice Président Aménagement espace, Habitat, TEPOS
- 8ème Vice Président Petite Enfance
- 9ème Vice Président Transports, Piscine
- 10ème Vice Président Musique et danse, services à la population, RSP
- 11ème Vice Président Affaires générales, Communication
- 12ème Vice Président Intercommunalité, Evolution des compétences
- 13ème Vice Président Ordures ménagères, Pays

Commune invitant le conseil de communauté pour prochaines réunions – Rapporteur : JL DELPEUCH

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir proposer l'ordre établi des prochains conseils communautaires dans les différentes communes adhérentes à la Communauté de Communes du Clunisois selon leur possibilité et suivant leur accord.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

décide de VALIDER le calendrier et le lieu de tenue des prochains conseils communautaires :

- * 2 juin 2014 à SALORNAY SUR GUYE
- * 7 juillet 2014 à LA GUICHE

III. QUESTIONS DIVERSES – POINTS D'INFORMATIONS

La Communauté de Communes ne dispose pas de règlement intérieur compte tenu de sa création début 2014. Il appartiendra à la commission Affaires Générales de faire des propositions dans ce sens à soumettre à un prochain conseil.

La liste des coordonnées des délégués fera l'objet d'une diffusion par mail aux mairies.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 23h30 pour faire place au verre de l'amitié offert par la Communauté de Communes.

Le Président,
J.L. DELPEUCH